



« LA METHODE EST  
NECESSAIRE POUR LA  
RECHERCHE DE LA VERITE »  
DESCARTES

Siège social 11 rue Gutenberg - 06000 NICE - ☎ 04.93.51.51.61 / 06.63.78.80.96 association loi 1901

## CIRCULAIRE AUX PARENTS ECOLE CHEZ VOUS

Nice, le 14 août 2008

Monsieur, Madame,

Après douze ans de fonctionnement, l'association à but non lucratif Ecole Chez Vous va clore volontairement et de façon définitive son activité.

La décision de dissolution en a été prise il y a peu et dans l'urgence lors de la dernière assemblée générale. L'association, présente sur les régions PACA et Languedoc Roussillon, donc dans une dizaine de départements, a été animée depuis le début par de dévoués bénévoles. Ceux-ci ayant décidé de prendre du recul, il n'a pas été possible de les remplacer.

Dans un environnement administratif de plus en plus contraignant, notre fonctionnement spartiate et désintéressé a permis :

- la pratique de prix raisonnables pour les familles
- la gestion en leur nom de l'emploi des enseignants permettant d'obtenir une réduction fiscale de 50%
- le versement aux enseignants de salaires supérieurs à ceux pratiqués par les autres organismes  
*(ce qui a permis d'attirer les meilleurs d'entre eux)*

La dissolution de l'association à la fin août entraîne évidemment l'arrêt concomitant de la validité légale des mandats de gestion : nous ne pourrons pas intervenir après cette date. L'URSSAF a été avertie lors du dernier versement des charges sociales effectué en juillet par nos soins pour la période trimestrielle avril-mai-juin. Evidemment, elle a été aussi avertie de l'arrêt des cours donnés par les enseignants à vos enfants.

La lourde machine administrative a parfois de la peine à s'arrêter. Il est donc possible que des avis de DNTS (déclarations nominatives trimestrielles simplifiées) soient adressés à quelques familles par l'URSSAF à la fin du mois de septembre... Il leur suffira alors de retourner sans attendre l'imprimé reçu en notant de façon visible la mention «sans objet : aucun cours n'a été pris pendant la période juillet-août-septembre».

Pour les cours de soutien dont vous pourriez avoir besoin durant la nouvelle année scolaire 2008/2009, nous demandons aux enseignants dont vous avez déjà utilisé les services de vous contacter directement. Vous pourrez aussi vous adresser prochainement à l'organisme Familia-service dont l'activité (conseil d'orientation, présentation d'enseignants) est décrite sur le site web <http://familia-service.com>. Il vous mettra en relation avec un enseignant diplômé, indépendant et expérimenté.

Quel que soit votre choix le règlement des cours se fera au moyen du césu bancaire, il vous permettra d'obtenir la réduction d'impôt de 50% sur les sommes versées. Renseignements sur ce moyen de paiement : <http://www.agenceservices.fr/aide/cesu.html> et <http://www.cesu.urssaf.fr>

Vous remerciant de la confiance que vous nous avez témoignée au cours des années passées, nous souhaitons pour l'avenir la plus grande réussite scolaire et universitaire à vos enfants.

Le bureau Ecole Chez Vous

*P.S. le site <http://ecolechezvous.com> continuera à fonctionner pendant quelque temps: vous y trouverez des informations ainsi que des conseils pédagogiques divers.*